

TÉLÉTRAVAIL MISE EN ŒUVRE À LA VILLE DE MULHOUSE ET M2A

3 janvier 2022

Par mail du 9 décembre dernier, nous avons annoncé le retour au travail à distance Covid pour tous les agents dont les missions sont télétravaillables.

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et conformément aux préconisations gouvernementales, cette mesure est poussée à **3 jours par semaine de télétravail Covid**.

Cette disposition s'applique jusqu'au 31 janvier 2022.

Des adaptations temporaires peuvent être mises en œuvre au cas par cas en fonction des nécessités de service.

Compte tenu de l'intensité de la circulation du virus, nous vous rappelons l'importance de respecter les gestes barrière, notamment le port du masque, et de privilégier les réunions en visioconférence.

En tout état de cause, les réunions en présentiel devront respecter les préconisations du Guide des mesures barrière et réunir au maximum 8 à 10 personnes en simultané en veillant à respecter la capacité de la salle (4m²/ pers).

Pour rappel, le Guide des mesures barrière est mis à jour régulièrement et consultable sur Intranet.

Pour ce qui est de l'évolution des mesures liées aux périodes d'isolement, des informations complémentaires seront données prochainement.

03 69 76 31 04

foterritoriauxmulhouse@gmail.com

<https://fo-territoriaux-mulhouse.fr/>

42 avenue Roger Salengro, 68100 MULHOUSE

